



**ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT
DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS**

L'AIPD-GL est une organisation internationale non gouvernementale dotée du Statut Consultatif auprès des Nations Unies, de l'Organisation Internationale de la francophonie et du Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Adresse : Case postale 2225 - CH- 1211 Genève 2

Tél/ Fax : 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS 279-272434.40-

Email : aipd.gl@gmail.com

25^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Genève, Palais des Nations, 3-28 mars 2014

Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

SENEGAL

Déclaration conjointe avec le CIRAC

Maurice KATALA,
Coordinateur Général

Genève, le 19 mars 2014

Monsieur le Président,

Nos organisations saluent l'engagement du Sénégal en faveur de la démocratie, de la promotion des droits humains, illustrée notamment par une **alternance politique remarquable**. Les visites de travail effectuées au Sénégal, au cours de ces 3 dernières années, par nos organisations nous permettent d'affirmer que plusieurs recommandations formulées lors des précédentes sessions de l'Examen Périodique Universel sont en cours de réalisation.

Nous saisissons donc cette occasion pour inviter le Sénégal à consolider les efforts dans le secteur de la santé, notamment en renforçant la Couverture Maladie Universelle lancée par le gouvernement.

La mise sur pied du Comité sénégalais des droits de l'homme et la mise en place de l'Observatoire national des prisons sont des avancées significatives qui méritent d'être encouragées et soutenues.

Nous avons pris note des efforts visant à **consolider la paix en Casamance**. A cet égard, il est urgent de soutenir le Plan de développement économique initié d'un montant de 30 millions d'euros, initié par le Sénégal et destinés à combattre les inégalités dans cette région.

Pour terminer, nous encourageons le Sénégal à poursuivre la mise en œuvre des recommandations pertinentes visant notamment la **dépénalisation des délits de presse**, la promotion de l'égalité dans la transmission de la nationalité sénégalaise par le mariage, la filiation et l'adoption.

Je vous remercie, Monsieur le Président.